

Consultation publique - Remplacement du poste de ventilation mécanique Bellechasse

Nom du répondant

Annick Normandin

Questions

- **Que pensez-vous de l'architecture du futur poste de ventilation mécanique Bellechasse ? Trouvez-vous qu'il s'intègre bien dans le secteur ? Si non, avez-vous des suggestions à formuler ?**

Le projet de PVM devrait être installé dans un des deux autres sites étudiés: Chambre de la jeunesse ou Site de STM au coin de St-Denis et Bellechasse.

L'architecture proposée pour le 530 Bellechasse n'est pas mauvaise en soi, mais elle devra être réadaptée au nouveau site pour s'y intégrer harmonieusement, tout en respectant notamment les normes de bruit et de pollution.

- **Ce projet vous préoccupe-t-il ? Pour quelle(s) raison(s) ?**

Dans la mesure où la STM possède déjà un terrain dans le secteur tout près de "l'emplacement idéal", il est inadmissible de ne pas construire sur son propre lot. Il est inadmissible de condamner une résidence privée et habitée en l'expropriant pour une valeur inférieure à sa valeur marchande et en y délogeant ses habitants.

L'expropriation est une mesure radicale et de dernier recours. Dans les circonstances deux autres emplacements sont propices à l'installation du PVM.

- **Sachant que le chantier génèrera certaines nuisances, quelles sont vos attentes pendant la période des travaux ?**

En déplaçant le futur poste sur le terrain de la Chambre de la jeunesse ou sur le terrain de la STM, c'est tout le secteur densément résidentiel adjacent au 530 Bellechasse qui subira beaucoup moins de désagrément: la ruelle demeurera ouverte, le bruit et tous les inconvénients rattachés à la construction seront davantage éloignés des résidents. Compte tenu qu'il s'agit aussi d'une ruelle verte, déneigée par les résidents, sont accès à l'année et sans entrave demeure primordial.

- **Une fois les travaux terminés, pensez-vous que les nouvelles installations et activités de la STM changeront votre quotidien ? Avez-vous des suggestions pour que l'exploitation de ces nouvelles infrastructures s'intègre harmonieusement dans le quartier, avec un minimum de répercussions sur la vie des résidents ?**

Une fois le PVM construit, je ne prévois pas d'impact sur le quotidien de mon quartier. Le meilleur endroit pour construire le futur PVM me semble être sur le terrain de la STM. J'ai déjà entendu que ce secteur fera l'objet de nouvelles constructions du "Projet Bellechasse". Il est approprié de construire le PVM sur ce terrain actuellement vacant et d'y prévoir une architecture et un emplacement qui s'intégrera harmonieusement aux futures constructions de ce Projet Bellechasse.

- **Avez-vous d'autres commentaires concernant le projet de remplacement du PVM Bellechasse ?**

Dans la mesure où le projet de PVM nécessitera une modification aux règlements d'urbanisme, je m'explique mal le refus de la Ville d'installer le poste sur le terrain de la STM au motif que "le poste ne fait pas partie de la destination à donner au terrain". L'élaboration du Projet Bellechasse prévue sur ce terrain de la STM est justement l'occasion d'apporter des aménagements avant la démarrage concret de ce Projet.

Je m'explique mal aussi le refus de Gouvernement du Québec de refuser l'installation sur le terrain de la Chambre de la jeunesse. Le Gouvernement et la Ville devraient travailler pour le bien-être des citoyens ou, du moins pour atténuer les inconvénients incontournables.

J'espère que la famille du 530 recevra rapidement la confirmation qu'ils peuvent demeurer dans leur maison et qu'ils recevront une juste compensation pour les inconvénients subis, sans devoir entreprendre un recours en justice.

À entendre les gens huer quand ils ont appris le 12 novembre qu'il y avait deux autres emplacements possibles, au lieu du 530, je suis convaincue que les Commissaires ont immédiatement compris la demande des citoyens.

Merci de tenir compte de mes commentaires.